



Parti socialiste
jurassien

Parlement jurassien
Groupe socialiste

Question écrite

No 2608

Désendettement. Quelles mesures pour quelle efficacité ?

Si les causes du surendettement sont multiples (maladie, divorce, chômage, absence de formation, etc.), les démarches à entreprendre pour le combattre le sont également. Dans notre canton, une commission permanente de surendettement a notamment été instituée par arrêté du Gouvernement en 2005 et un mandat a été confié à Caritas Jura pour la prise en charge des personnes rencontrant des problèmes d'endettement.

Le Service dettes de Caritas Jura a pour missions l'assainissement financier et l'accompagnement budgétaire et social des personnes confrontées à un surendettement. Il pilote aussi de nombreux projets de prévention à l'attention des jeunes, notamment des interventions au niveau des écoles du secondaire I et II.

Quant à la commission permanente, elle est chargée de veiller à la cohérence globale des politiques de lutte en matière de surendettement et de prendre les options stratégiques en la matière. Elle a également pour mandat de favoriser la collaboration interinstitutionnelle et de coordonner les actions entreprises entre tous les acteurs confrontés à cette problématique : notamment Service de l'action sociale, Services sociaux régionaux, autorités fiscales, Office des poursuites et faillites, institutions de crédit, associations des consommateurs.

Par ailleurs, dans certains cas, il est possible de demander une aide ponctuelle à différentes institutions, dont l'Oeuvre jurassienne de secours.

Considérant que les conséquences du surendettement peuvent être très lourdes pour les personnes concernées et leur entourage, bien évidemment, mais aussi pour les collectivités publiques, il est indispensable de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des mesures appliquées dans notre canton et partant, de la suffisance des moyens et des ressources engagés.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

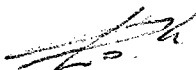

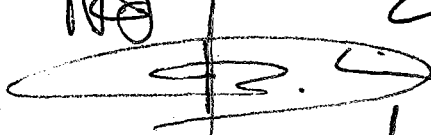


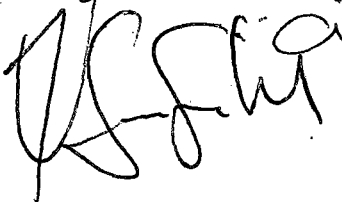

- 1. Avec quelle systématique les mesures de prévention développées à l'attention des jeunes sont-elles appliquées, notamment au niveau des écoles du secondaire II ?**
- 2. Au-delà des efforts consentis dans la prévention, quelle appréciation générale le Gouvernement porte-t-il sur l'efficacité des mesures de désendettement actuelles ?**
- 3. Plus particulièrement, combien de personnes ont demandé à bénéficier d'une procédure de désendettement ou sont en attente, quel est leur profil et combien ont pu en profiter et partant, combien ont ainsi réussi à sortir de l'endettement depuis 2005 ?**

4. Dans le domaine du désendettement, quelle évaluation le Gouvernement fait-il de l'activité de la commission permanente de surendettement, notamment quant à son rôle dans la collaboration interinstitutionnelle et dans la coordination des actions au niveau cantonal ?
5. Le Gouvernement a-t-il connaissance de projets menés dans d'autres cantons et du succès de ces derniers ?
6. Enfin, le Gouvernement est-il aujourd'hui disposé à examiner un renforcement du dispositif de désendettement actuel, par ex. par l'engagement de moyens et ressources supplémentaires et/ou la concrétisation du fonds public de désendettement demandé par la motion 685 et acceptée par le Parlement en mai 2002 ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 30 octobre 2013


Pour le groupe socialiste
Raphaël Ciocchi








A. Keya
